

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2147

17 novembre 2006

SOMMAIRE

Action Oil Luxembourg, S.A.H., Luxembourg . . .	103051	I.C.M. Chantal Meier, S.à r.l., Ingeldorf.	103044
(The) AIG African Infrastructure Fund Holding, S.à r.l., Luxembourg	103056	Immobilière Building S.A., Luxembourg.	103050
Aircraft-Service, S.à r.l., Munsbach	103036	JBMN, S.à r.l., JB Mac Nortance, Luxembourg. . .	103054
Aircraft-Service, S.à r.l., Munsbach	103037	Joleen S.A., Luxembourg	103049
Ames Holding S.A., Luxembourg.	103050	Jyrom S.A., Bereldange.	103051
Aquatrans Shipping A.G., Mertert	103045	Kenzimmo S.A., Luxembourg	103051
Arcelor Bissen S.A., Bissen	103033	Kinvope Holding S.A., Luxembourg	103034
Cable & Wireless Luxembourg S.A., Luxembourg	103047	L.T.A. S.A., Doncols	103044
Cable & Wireless Luxembourg S.A., Luxembourg	103048	Lux-Rikona Food Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	103050
Chauffage Entringer, S.à r.l., Welfrange	103056	Luxunion S.A., Luxembourg.	103056
Codralux S.A., Luxembourg	103055	Mas Luc S.A., Luxembourg.	103054
Décor Peinture S.A., Howald	103055	Mas Luc S.A., Luxembourg.	103054
Dimaleo S.A., Luxembourg.	103052	Mas Luc S.A., Luxembourg.	103054
DynaWachs AG, Holdinggesellschaft, Luxem- bourg.	103036	Mega-Car S.A., Mersch	103045
DynaWachs AG, Holdinggesellschaft, Luxem- bourg.	103037	Merlin International, S.à r.l., Luxembourg	103054
DynaWachs AG, Holdinggesellschaft, Luxem- bourg.	103037	Michel Petit Architecte, S.à r.l., Luxembourg . . .	103045
DynaWachs AG, Holdinggesellschaft, Luxem- bourg.	103045	(The) Nile Growth Company, Sicav, Luxembourg	103021
DynaWachs AG, Holdinggesellschaft, Luxem- bourg.	103046	Omega-Constructions, S.à r.l., Schouweiler.	103033
DynaWachs AG, Holdinggesellschaft, Luxem- bourg.	103049	Omega-Constructions, S.à r.l., Schouweiler.	103033
DynaWachs AG, Holdinggesellschaft, Luxem- bourg.	103052	Ondafin S.A., Luxembourg.	103022
DynaWachs AG, Holdinggesellschaft, Luxem- bourg.	103046	RD Luxembourg Tertiary Services, S.à r.l., Luxem- bourg	103012
DynaWachs AG, Holdinggesellschaft, Luxem- bourg.	103049	Repco 4 S.A., Luxembourg.	103034
EQT Mezzanine SSP, S.à r.l., Luxembourg	103053	Repco 8 S.A., Luxembourg.	103022
EQT Mezzanine SSP, S.à r.l., Luxembourg	103055	Riverside Europe Loudspeakers Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	103024
EuroCDP Finances S.A., Luxembourg.	103055	S-M-H., S.à r.l., Oberglabach	103034
EuroCDP S.A., Luxembourg.	103055	S-M-H., S.à r.l., Oberglabach	103036
Even Investments 2, S.à r.l., Luxembourg	103046	S-M-H., S.à r.l., Oberglabach	103038
Finpie S.A., Luxembourg.	103050	S-M-H., S.à r.l., Oberglabach	103038
Fitness World S.A., Esch-sur-Alzette.	103021	S-M-H., S.à r.l., Oberglabach	103038
Freestone Investments S.A., Luxembourg	103046	Sky Worldcom Travel S.A., Luxembourg.	103024
G-Cap, Ghelamco Capital, Luxembourg	103049	Solidus Luxembourg S.A., Luxembourg	103019
Goldwalk Invest S.A., Luxembourg	103010	Station de Service Kirpach S.A., Larochette	103045
Graanfin Europa S.A.H., Luxembourg.	103024	Technology 22 S.A., Luxembourg	103038
Gruffo Invest S.A., Luxembourg.	103010	Unicapital & Co S.C.A., Luxembourg	103056
GS Ré - Société de Réassurance du groupe Gras Savoie S.A., Strassen	103055	Vilmob S.A., Luxembourg	103051
		Zamo II S.A., Luxembourg.	103051
		Zamo S.A., Luxembourg	103052

103010

GOLDWALK INVEST S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 86.456.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

R. P. Pels.

(107531.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

GRUFFO INVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 115.999.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of August.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the corporation (société anonyme) GRUFFO INVEST S.A., with registered office in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg section B number 115.999, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on the 24th of April 2006, published in the Mémorial C number 1275 of the 1st of July 2006,

with a corporate capital of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares of two Euro (2.- EUR) each.

The meeting is presided by Mrs Viviane Hengel, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Isabelle Marechal-Gerlaxhe, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Catherine Day-Royemans, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

- 1.- Decision to put the company into liquidation.
- 2.- Appointment of the liquidator and definition of its powers.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The general meeting decides to dissolve the company and to put it into liquidation.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator of the company:

The limited liability company LUX-AUDIT REVISION, having its registered office in L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B number 43.298.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

The liquidator is exempt from dressing inventory and may refer to the documents of the company for the operations of liquidation.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GRUFFO INVEST S.A., ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg section B numéro 115.999, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 24 avril 2006, publié au Mémorial C numéro 1275 du 1^{er} juillet 2006,

ayant un capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions de deux euros (2,- EUR) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Viviane Hengel, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Marechal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Dissolution et mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

La société à responsabilité limitée LUX-AUDIT REVISION, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 43.298.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société pour les opérations de liquidation.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Hengel, I. Marechal-Gerlaxhe, C. Day-Royemans, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 septembre 2006, vol. 537, fol. 84, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Hirtt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 septembre 2006.

J. Seckler.

(107015.3/231/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

RD LUXEMBOURG TERTIARY SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 119.878.

STATUTES

In the year two thousand six, on the eighteenth day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PEGASUS NETHERLANDS SERVICES LUX SECONDARY S.C.S., a Luxembourg société en commandite simple with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

represented by Mr Vivian Walry, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 15, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration**Art. 1. Name**

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name RD LUXEMBOURG TERTIARY SERVICES, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro), represented by 1,000 (one thousand) shares in registered form with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by a board of managers, composed of at least one A manager and one B manager, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least an A manager and at least a B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of July of each year and end on the thirtieth of June of the following year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) Interim accounts are established by at least one manager;
- (ii) These interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- (iii) The decision to pay interim dividends is taken by general meeting of the shareholders;
- (iv) The above decision is taken after the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 30 June 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, PEGASUS NETHERLANDS SERVICES LUX SECONDARY S.C.S., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for 1,000 (one thousand) shares in registered form, with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euro).

The amount of EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:

Mr Johannes Sjoerd Aernout Montauban van Swijndregt, European Region Treasurer of READER'S DIGEST EUROPEAN SHARED SERVICES B.V., born on 18 May 1959 in The Hague, The Netherlands, with professional address at Hogehilweg 17, 1101 CB Amsterdam Z.O., The Netherlands;

Mr Franz Mueller, Managing Director READER'S DIGEST BENELUX/NORDIC/IBERIA, born on 26 November 1953 in Esslingen-Kennenburg, Germany, with professional address at Ay Valitut Palat - Reader's Digest Ab, Sentnerikuja, 5 (PL 46), 00440 Helsinki, Finland; and

Mr Jeremy D. Thompson, Director, born on 28 November 1961 in Sheffield, United Kingdom, residing at Old Lodge East, High Street, Taplow, Berkshire, SL6 OEX, United Kingdom.

2. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

Ms Kristel Segers, company manager, born on October 8, 1959 in Turnhout, Belgium, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg; and

Mr Christophe Gammal, company manager, born on August 9, 1967 in Uccle Belgium, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huitième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PEGASUS NETHERLANDS SERVICES LUX SECONDARY S.C.S., une société en commandite simple avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

ici représentée par Maître Vivian Walry, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 septembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les fins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination RD LUXEMBOURG TERTIARY SERVICES, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros), représenté par 1.000 (mille) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. La Société pourra racheter ses parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance, composé au moins d'un gérant A et d'un gérant B, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par les signatures conjointes d'au moins un gérant A et au moins un gérant B, ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales de la Société qu'il détient.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant toute autre personne ou entité comme son mandataire par écrit que ce soit par courrier, télégramme, télex, télécopie ou par courrier électronique.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par courrier ou par télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant unique ou le conseil de gérance prépare le bilan et le compte des pertes et profits ainsi qu'un inventaire donnant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, du commissaire aux comptes (s'il y en a un) et des associés envers la Société.

14.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan mentionnés ci-dessus au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

- (i) Des comptes intérimaires doivent être établis par au moins un gérant;
- (ii) Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- (iii) L'assemblée générale des associés est seule compétente pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- (iv) La décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 30 juin 2007.

Souscription - Libération

PEGASUS NETHERLANDS SERVICES LUX SECONDARY S.C.S., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 1.000 (mille) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et de les libérer intégralement par versement en numéraire d'un montant de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros).

La somme de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) est à la disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.800,-.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Johannes Sjoerd Aernout Montauban van Swijndregt, European Region Treasurer de READER'S DIGEST EUROPEAN SHARED SERVICES B.V., né le 18 mai 1959 à The Hague, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à Hogehilweg 17, 1101 CB Amsterdam Z.O., Pays-Bas;

Monsieur Franz Mueller, Managing Director de READER'S DIGEST BENELUX/NORDIC/IBERIA, né le 26 novembre 1953 à Esslingen-Kennenburg, Allemagne, avec adresse professionnelle à Ay Valitut Palat - Reader's Digest Ab, Sentnerikuja, 5 (PL 46), 00440 Helsinki, Finlande; et

Monsieur Jeremy D. Thompson, Administrateur, né le 28 novembre 1961 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant à Old Lodge East, High Street, Taplow, Berkshire, SL6 0EX, Royaume-Uni.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Kristel Segers, administrateur de sociétés, née le 8 octobre 1959 à Turnhout, Belgique, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg; and

Monsieur Christophe Gammal, administrateur de sociétés, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est fixé au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Walry, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 septembre 2006, vol. 438, fol. 23, case 4. – Reçu 250 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(107185.3/242/434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

**SOLIDUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
(anc. SEISTAN INVESTMENTS S.A.)**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 117.649.

In the year two thousand six, on the fifteenth of September.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company SEISTAN INVESTMENTS S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 11.7649, incorporated by deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie (Grand Duchy of Luxembourg), on June 30, 2006, published in the Mémorial C number 1681 of September 8, 2006.

The meeting is opened by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary Mr Alain Thill, private employee, residing at Echternach.

The meeting elects as scrutineer Mr David Sana, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Adoption by the Company of the name SOLIDUS LUXEMBOURG S.A. and subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association which will henceforth have the following wording:

«There is hereby established a société anonyme under the name of SOLIDUS LUXEMBOURG S.A.»

2) Resignation of MONTEREY SERVICES S.A., UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. and EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. as directors and discharge.

3) Appointment of Mr Cornelius Martin Bechtel, conseil, born in Emmerich/Rh (Germany), on March 11, 1968, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2012.

4) Appointment of Mr Jean Fell, expert comptable, born in L-Echternach, on April 9, 1956, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2012.

5) Appointment of Mr Atanas Salabashev, investor, born in Sofia (Bulgaria), on April 27, 1943, residing professionally at F-75016 Paris, 20, avenue du Square (France), as director and chairman of the board of the directors until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2012.

6) Sundry.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed ne varietur by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept by the latter.

The proxies of the represented shareholders signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to adopt the name SOLIDUS LUXEMBOURG S.A. and to amend article one of the company's articles of association which will henceforth have the following wording:

«There is hereby established a société anonyme under the name of SOLIDUS LUXEMBOURG S.A.»

Second resolution

The meeting decides to accept the resignation of MONTEREY SERVICES S.A., UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. and EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. as directors and to give discharge to the latter for the performance of their mandate.

Third resolution

The meeting decides to appoint Mr Cornelius Martin Bechtel, conseil, born in Emmerich/Rh (Germany), on March 11, 1968, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2012.

Fourth resolution

The meeting decides to appoint Mr Jean Fell, expert comptable, born in L-Echternach, on April 9, 1956, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2012.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint Mr Atanas Salabashev, investor, born in Sofia (Bulgaria), on April 27, 1943, residing professionally at F-75016 Paris, 20, avenue du Square (France), as director and chairman of the board of directors until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2012.

103020

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about seven hundred and fifty Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the appearing persons have signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SEISTAN INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 117.649, constituée suivant acte de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 30 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1681 du 8 septembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Adoption par la société de la dénomination SOLIDUS LUXEMBOURG S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SOLIDUS LUXEMBOURG S.A.»

2) Démission de MONTEREY SERVICES S.A., UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. et EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. comme administrateurs et décharge.

3) Nomination de Monsieur Cornelius Martin Bechtel, conseil, né à Emmerich/Rh (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

4) Nomination de Monsieur Jean Fell, expert comptable, né à L-Echternach, le 9 avril 1956, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5) Nomination de Monsieur Atanas Salabashev, investisseur, né à Sofia (Bulgarie), le 27 avril 1943, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

6) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée par celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter la dénomination SOLIDUS LUXEMBOURG S.A. et de modifier l'article premier des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SOLIDUS LUXEMBOURG S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de MONTEREY SERVICES S.A., UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. et EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. comme administrateurs et de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Cornelius Martin Bechtel, conseil, né à Emmerich/Rh (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Jean Fell, expert comptable, né à L-Echternach, le 9 avril 1956, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Atanas Salabashev, investisseur, né à Sofia (Bulgarie), le 27 avril 1943, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, A. Thill, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 septembre 2006, vol. 537, fol. 93, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Hirtt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 septembre 2006.

J. Seckler.

(107003.3/231/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

FITNESS WORLD, Société Anonyme.

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 7, rue Ernie Reitz.

R. C. Luxembourg B 57.907.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00143, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Signature.

(107551.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

THE NILE GROWTH COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 58.985.

Suite à l'assemblée générale du 28 septembre 2006, sont renommés administrateurs:

- Frank Savage, adresse: 1414, Avenue of the Americas suite 1804, 10019 New York, USA;
- Edward D. Baker III, adresse: 1, Devonshire House, Mayfair Place, W1X6JJ London, Unital Kngdom;
- Abdel Aziz Hussien Hussien, adresse: 1187, National Bank of Egypt, Corniche el Nile, Cairo, Egypte;
- WaleedAl-Elisa, adresse: POB 10, Asset Management Dept. Kuwait Investment, 13011 Safrat, Kuwait;
- Yves Prussen, adresse: 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, Luxembourg;
- Hesham Tashkandi, adresse: 91896, Al Aziza Commercial Investment Company, 11643 Riyadh, Saudi Arabia;
- Farid El Tobgui, adresse: 19, Shahid Ahmed wasfy St., Al-Sawra, Heliopoli Cairo, Egypte.

Est renommé réviseur d'entreprises:

ERNST & YOUNG S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00910. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107580.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

ONDAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 54.416.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 juillet 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Monsieur Giorgio Pastorino, administrateur de société, demeurant au 61, Provinciale à Malgrate (Italie), Président;
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Horst Sonnentag, économiste bancaire, demeurant à Nittel (Allemagne).

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU04950. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107588.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

REPCO 8 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 110.726.

In the year two thousand and six, on the sixth day of September.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary public residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Catherine Delsemme, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the Company pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below) passed on September 6, 2006.

A copy of the minutes of the Board of Directors, having been signed *ne varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name of REPCO 8 S.A. on September 15, 2005 by virtue of a deed of Maître Léon Thomas Metzler known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* dated on January 9, 2006, n° 53, and has its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade Register under section B and number 110.726. The articles of association have been amended for the last time on August 7, 2006 by virtue of a deed of Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the «Company»).

II. The share capital of the Company amounts at EUR 289,400.- (two hundred eighty-nine thousand four hundred Euro). The subscribed capital of the Company is set at EUR 289,400.- (two hundred eighty-nine thousand four hundred Euro) represented by 21,733 A Shares and 7,207 B Shares.

III. According to article 5 of the articles of association of the Company, the amount of the authorized capital and authorized loan notes is fixed at EUR 4,335,868.67 (four millions three hundred thirty-five thousand eight hundred sixty-eight Euro sixty-seven cents), and article 5 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

IV. During its meeting dated September 6, 2006, the Board of Directors of the Company resolved to proceed to the increase of the share capital, in an amount of EUR 40,600.- pursuant to the issuance of 3,049 A Shares (the «Newly Issued A Shares») and of 1,011 B Shares (the «Newly issued B Shares»), each having a nominal value of EUR 10.-.

V. The Newly Issued A Shares have been subscribed by RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST, S.à r.l. («RPIT»), having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the registry of Commerce and companies under section B number 110.464 (the «A Subscriber»).

VI. The Newly Issued B Shares have been subscribed by UBERIOR EUROPE LIMITED («UBERIOR»), having its registered office at Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh, EH3 9PE, United Kingdom (the «B Subscriber»).

VII. The Newly Issued A Shares and the Newly Issued B Shares have been entirely subscribed and paid in by the A Subscriber and by the B Subscriber as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to EUR 40,600.-. The accuracy of the subscription has been evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate issued by DEXIA BIL, which having been signed *ne varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VIII. The amount of EUR 40,600.- is at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

IX. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors resolved to amend the article 5.1 and the article 5.3. of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 330,000.- (three hundred thirty thousand Euro), represented by 33,000 (thirty-three thousand) shares having a par value of EUR 10.- (ten Euro) each divided into 24,782 (twenty-four thousand seven hundred eighty-two) class A shares (the «A Shares») and 8,218 (eight thousand two hundred eighteen) class B shares (the «B Shares») and together with the A shares, hereinafter the «Shares»».

«5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of EUR 4,229,582.48 (four millions two hundred twenty-nine thousand five hundred eighty-two Euro and forty-eight cents.)»

Expenses

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately one thousand three hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six septembre.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mademoiselle Catherine Delsemme, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (telle que définie ci-dessous) prise en sa réunion du 6 septembre 2006.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la Société a été constituée sous la dénomination de REPCO 8 S.A., le 15 septembre 2005 par acte passé par-devant Maître Léon Thomas Metzler dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 9 janvier 2006 n° 53 et a son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 110.726. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 7 août 2006 non encore publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 289.400,- (deux cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent euros). Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 289.400,- (deux cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent euros) réparti en 21.733 Actions A et 7.207 Actions B.

III. Selon l'article 5 des statuts, le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire est fixé à un montant total de EUR 4.335.868,67 (quatre millions trois cent trente-cinq mille huit cent soixante-huit euros et soixante-sept cents) et l'article 5 des statuts autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Lors de sa réunion du 6 septembre 2006 le conseil d'administration, a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant de EUR 40.600,- par l'émission de 3.049 Actions A (les «Actions A Nouvellement Emises») et de 1.011 Actions B (les «Actions B Nouvellement Emises»), chacune d'une valeur nominale de EUR 10,-.

V. Les Actions A Nouvellement Emises ont été souscrites par RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST, S.à r.l. («RPIT»), ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 110.464 (le «Souscripteur A»).

VI. Les Actions B Nouvellement Emises ont été souscrites par UBERIOR EUROPE LIMITED («UBERIOR»), ayant son siège social à Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh, EH3 9PE, Royaume-Uni (le «Souscripteur B»).

VII. Les Actions A nouvellement Emises et les Actions B nouvellement émises ont été entièrement souscrites et payées par le Souscripteur A et le Souscripteur B tel que décrit ci-dessus pour un montant total de EUR 40.600,-. La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage émis par DEXIA BIL, qui, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

VIII. Le montant de EUR 40.600,- est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentaire.

IX. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'Administration a décidé de modifier l'article 5.1. et l'article 5.3. des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 330.000,- (trois cent trente mille euros), représenté par 33.000 (trente-trois mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, divisées en 24.782 (vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-deux) actions de catégorie A (les «Actions A») et 8.218 (huit mille deux cent dix-huit) actions de catégorie B (les «Actions B») et les Actions A seront désignées ensemble, ci-après, comme étant les «Actions»».

«5.3. Le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de EUR 4.229.582,48 (quatre millions deux cent vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt-deux euros et quarante-huit cents.)»

103024

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à mille trois cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Delsemme, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 septembre 2006, vol. 537, fol. 92, case 11. – Reçu 406 euros.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 octobre 2006.

J. Seckler.

(107009.3/231/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

GRAANFIN EUROPA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 65.614.

Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 juillet 2006

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Luc Hansen.

Luxembourg, le 22 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06587. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(107590.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

SKY WORLDCOM TRAVEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 21.356.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00145, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Signature.

(107553.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

RIVERSIDE EUROPE LOUDSPEAKERS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.00.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 119.960.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of September,
Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

RIVERSIDE EUROPE LOUDSPEAKERS, LLC., a limited liability company organized and existing under the laws of the State of the Delaware, United-States of America, having its registered office at C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, United-States of America, registered with the Secretary of State of the State of the Delaware under number 4218022, represented by Ms. Elisabeth Guissart, attorney-at-law, residing in Arlon (Belgium), by virtue of a proxy given in New-York, on 22nd September, 2006.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one sole shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholder, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of RIVERSIDE EUROPE LOUDSPEAKERS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office; will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or Persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the sole shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of Managers, Statutory Auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the «Board of Managers») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Managers»).

The Managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the sole shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to Persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders have appointed one or several Class A Manager and one or several Class B Manager, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of Shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by the Law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 9:00 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 22. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed; the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The sole shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles of Incorporation.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

These Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned

Shareholder	Subscribed share capital (EUR)	Number of shares	Total amount paid-in (EUR)
RIVERSIDE EUROPE LOUDSPEAKERS, LLC., prenamed.	12,500.-	500	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2006.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Class A and Class B Managers for an undetermined period:

Class A Manager:

- Mr. Christophe Fasbender, director, born in Arlon (Belgium), on 6 December 1977, professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Class B Managers:

- Mr. Volker Schmidt, director, born in Hameln (Germany), on 2 December 1964, residing at 7 Schlesierweg, D-85737 Ismaning (Germany); and

- Mr. Tomasz Glowacki, director, born in Warsaw (Poland), on 29 January 1969, residing at Ul. Pandy 11, PL 02-202, Warsaw (Poland).

2. The registered office shall be set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with US notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux septembre,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

RIVERSIDE EUROPE LOUDSPEAKERS, LLC., une société organisée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistré après du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4218022,

représentée par Mademoiselle Elisabeth Guissart, avocat, demeurant à Arlon (Belgique), en vertu d'une procuration donnée à New York, le 22 septembre 2006;

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée ne variatur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, dûment représentée, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre 1^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siègle, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes les personnes qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société est initialement composée d'un associé unique, propriétaire de toutes les parts sociales. La Société peut à tout moment être composée d'un ou plusieurs associés, sans dépasser quarante (40) associés, notamment à la suite d'un transfert de parts sociales ou de l'émission de nouvelles parts sociales.

La Société adopte la dénomination RIVERSIDE EUROPE LOUDSPEAKERS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 2. Siègle Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, quelque en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés votant suivant les quorum et majorités prévus par la Loi.

Chapitre II. Capital Social, Parts Sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) Parts Sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. Le montant de ces comptes de primes d'émission peut être utilisé pour effectuer le rachat de cette catégorie de parts sociales par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société et un vote à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

L'associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société est composée d'un seul associé. Les parts sociales peuvent être librement transférées entre associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorités exigées par ces Statuts, ou selon le cas à celles de la Loi prévues pour les modifications des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Gérance. La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé au moins de trois membres, qui ne doivent pas nécessairement être associés (les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils seront maintenus dans leurs fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de désigner un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne doit pas être un Gérant et qui sera responsable de la prise des minutes des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur la convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être organisée si deux des Gérants le requièrent.

Le Président présidera l'ensemble des réunions du Conseil de Gérance et des associés, s'il y en a, sauf s'il est absent, cas où le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant et l'assemblée générale des associés peut nommer toute autre personne comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

A l'exception des cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes concernées, une convocation par écrit ou par fax du Conseil de Gérance devra être envoyée au moins une semaine à l'avance. Chaque convocation devra spécifier aussi bien l'heure et le lieu de la réunion que l'agenda et la nature des affaires à aborder. Tous les Gérants peuvent renoncer à la convocation par consentement unanime à la réunion ou par écrit ou par fax. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues en temps et aux lieux spécifiés in un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Toutes les réunions se tiendront à Luxembourg ou un autre lieu que le Conseil de Gérance peut déterminer au cas par cas.

Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en mandatant un autre Gérant par procuration.

Le quorum du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation de la majorité des Gérants en fonction. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présent ou représenté à une telle réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les personnes participantes à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. La participation à une réunion par téléphone sera considérée comme équivalente à une participation en personne à moins qu'un administrateur ne s'y oppose.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est suffisante et valable de la même façon que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle approbation peut figurée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et étant chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signées par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il existe). Les procurations y resteront attachées.

Art. 12. Pouvoir du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera liée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

Néanmoins, si l'associé unique ou les associés ont désigné un ou plusieurs Gérants de catégorie A ou un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, comme cela peut être le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. Si la société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 de la Loi ne sont pas applicables à la situation.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel texte sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Conseil de Gérance, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi du mois de juin à 9 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 21. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Art. 22. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance qui dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 23. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut être décidé d'allouer la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à l'année financière suivante ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

L'assemblée générale des associés peut décider de verser des acomptes sur dividendes d'après les principes édictés par le présent article et sur la base de comptes établis par Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti de manière égale aux détenteurs des parts sociales, au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 25. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci- après énoncés:

Associés	Capital social souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération totale (EUR)
RIVERSIDE EUROPE LOUDSPEAKERS, LLC., prénommée	12.500,-	500	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de la création de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2006.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique agissant à la place de l'assemblée générale des associés a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre des Gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B pour une période indéterminée:

Gérant de Catégorie A:

- Monsieur Christophe Fasbender, directeur, né à Arlon (Belgique), le 6 décembre 1977, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

Gérants de Catégorie B:

- Monsieur Volker Schmidt, directeur, né à Hameln (Allemagne) le 2 décembre 1964, résidant au 7 Schlesierweg, 85737, Ismaning (Allemagne); et

- Monsieur Tomasz Glowacki, directeur, né à Varsovie (Pologne) le 29 janvier 1969, résidant au Ul. Pandy 11, PL 02-202 Varsovie (Pologne).

2. Le siège social sera installé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Guissart, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 75, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

G. Lecuit.

(108260.3/220/513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

ARCELOR BISSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7769 Bissen, route de Finsterthal.

R. C. Luxembourg B 7.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00430, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(107641.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

OMEGA-CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-4996 Schouweiler, 5, rue de Landiras.

H. R. Luxemburg B 114.513.

Im Jahre zweitausendsechs, den neunzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amts-wohnsitze zu Niederanven,

Ist erschienen:

Herr Markus Mohr, Bauunternehmer, geboren in Weiten (Deutschland), am 11. Januar 1966, wohnhaft in L-4996 Schouweiler, 5, rue de Landiras.

Welcher Komparsent den instrumentierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

Herr Markus Mohr, vorbenannt, ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung OMEGA-CONSTRUCTIONS, S.à r.l., mit Sitz in L-3630 Kayl, 152, rue de Dudelange, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 114.513, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 26. Januar 2006, veröffentlicht im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 973 vom 18. Mai 2006.

In seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter erklärt Herr Markus MOHR, vorbenannt, dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-3630 Kayl, 152, rue de Dudelange, nach L-4996 Schouweiler, 5, rue de Landiras.

2.- Abänderung von Artikel 2, Absatz 1, der Satzung.

Gemäß der Tagesordnung hat der Komparsent folgende Beschlüsse gefaßt.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-3630 Kayl, 152, rue de Dudelange, nach L-4996 Schouweiler, 5, rue de Landiras, zu verlegen.

Zweiter und letzter Beschluss

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 2, Absatz 1, der Satzung wie folgt umzuändern:

«**Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Dippach.»

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf achthundert euro (EUR 800,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Munsbach, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Komparsenten, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Mohr, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, vol. 155S, fol. 49, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 5. Oktober 2006.

P. Bettingen.

(108189.3/202/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

OMEGA-CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4996 Schouweiler, 5, rue de Landiras.

R. C. Luxembourg B 114.513.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 octobre 2006.

P. Bettingen.

(108190.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

KINVOPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 27.385.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00141, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Signature.

(107643.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

S-M-H-, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7431 Oberglabach, 12, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 75.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 4 octobre 2006, réf. DSO-BV00024, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(107645.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

REPCO 4 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 110.756.

In the year two thousand and six, on the thirtieth of August.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary public residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Ms Catherine Delsemme, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the Company pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below) passed on August 30, 2006.

A copy of the minutes of the Board of Directors, having been signed ne varietur by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name of REPCO 4 S.A., on September 15, 2005 by virtue of a deed of Maître Léon Thomas Metzler known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on January 10, 2006, no. 61, and has its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade Register under section B and number 110.756. The articles of association have been amended for the last time on May 30, 2006 by virtue of a deed of Maître Jean Seckler, notary public residing at Junglinster.

II. The share capital of the Company amounts at EUR 479,030.- (four hundred seventy-nine thousand thirty Euro). The subscribed capital of the Company is set at EUR 479,030.- (four hundred seventy-nine thousand thirty euros) represented by 28,720 A Shares and 19,183 B Shares.

III. According to article 5 of the articles of association of the Company, the amount of the authorized capital and authorized loan notes is fixed at EUR 3,823,729.50 (three millions eight hundred twenty-three thousand seven hundred twenty-nine Euro fifty cents), and article 5 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

IV. During its meeting dated August 30, 2006, the Board of Directors of the Company resolved to proceed to the increase of the share capital, in an amount of EUR 380,510.- pursuant to the issuance of 35,831 A Shares (the «Newly Issued A Shares») and of 2,220 B Shares (the «Newly issued B Shares»), each having a nominal value of EUR 10.-.

V. The Newly Issued A Shares have been subscribed by RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST, S.à r.l. («RPIT»), having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the registry of Commerce and companies under section B number 110.464 (the «A Subscriber»).

VI. The Newly Issued B Shares have been subscribed by UBERIOR EUROPE LIMITED («UBERIOR»), having its registered office at Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh, EH3 9PE, United Kingdom (the «B Subscriber»).

VII. The Newly Issued A Shares and the Newly Issued B Shares have been entirely subscribed and paid in by the A Subscriber and by the B Subscriber as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to EUR 380,510.-. The accuracy of the subscription has been evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate issued by DEXIA BIL, which having been signed ne varietur by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VIII. The amount of EUR 380,510.- is at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

IX. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors resolved to amend the article 5.1 and the article 5.3. of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 859,540.- (eight hundred fifty-nine thousand five hundred forty Euro), represented by 85,954 (eighty-five thousand nine hundred fifty-four) shares having a par value of EUR 10.- (ten Euro) each divided into 64,551 (sixty-four thousand five hundred fifty-one) class A shares (the «A Shares») and 21,403 (twenty-one thousand four hundred three) class B shares (the «B Shares») and together with the A shares, hereinafter the «Shares»).»

«5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of EUR 2,880,050.46 (two millions eight hundred eighty thousand fifty Euro and forty-six cents).»

Expenses

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately five thousand two hundred and fifty Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente août.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mademoiselle Catherine Delsemme, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (telle que définie ci-dessous) prise en sa réunion du 30 août 2006.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la Société a été constituée sous la dénomination de REPCO 4 S.A., le 15 septembre 2005 par acte passé par-devant Maître Léon Thomas Metzler dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 10 janvier 2006 n° 61 et a son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 110.756. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 mai 2006.

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 479.030,- (quatre cent soixante-dix-neuf mille et trente euros). Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 479.030,- (quatre cent soixante-dix-neuf mille et trente euros) réparti en 28.720 Actions A et 19.183 Actions B;

III. Selon l'article 5 des statuts, le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire est fixé à un montant total de EUR 3.823.729,50 (trois millions huit cent vingt-trois mille sept cent vingt-neuf euros et cinquante cents) et l'article 5 des statuts autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Lors de sa réunion du 30 août 2006 le conseil d'administration, a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant de EUR 380.510.- par l'émission de 35.831 Actions A (les «Actions A Nouvellement Emises») et de 2.220 Actions B (les «Actions B Nouvellement Emises»), chacune d'une valeur nominale de EUR 10,-.

V. Les Actions A Nouvellement Emises ont été souscrites par RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST, S.à r.l. («RPIT»), ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 110.464 (le «Souscripteur A»).

VI. Les Actions B Nouvellement Emises ont été souscrites par UBERIOR EUROPE LIMITED («UBERIOR»), ayant son siège social à Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh, EH3 9PE, Royaume-Uni (le «Souscripteur B»).

VII. Les Actions A nouvellement Emises et les Actions B nouvellement émises ont été entièrement souscrites et payées par le Souscripteur A et le Souscripteur B tel que décrit ci-dessus pour un montant total de EUR 380.510,-. La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage émis par DEXIA BIL, qui, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

VIII. Le montant de EUR 380.510,- est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentaire.

IX. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'Administration a décidé de modifier l'article 5.1. et l'article 5.3. des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 859.540,- (huit cent cinquante-neuf mille cinq cent quarante euros), représenté par 85.954 (quatre-vingt-cinq mille neuf cent cinquante-quatre) actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, divisées en 64.551 (soixante-quatre mille cinq cent cinquante et une) actions de catégorie A (les «Actions A») et 21.403 (vingt et un mille quatre cent trois) actions de catégorie B (les «Actions B») et les Actions A seront désignées ensemble, ci-après, comme étant les «Actions»).»

«5.3. Le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de EUR 2.880.050,46 (deux millions huit cent quatre-vingts mille cinquante euros et quarante-six cents).»

103036

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à cinq mille deux cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Delsemme, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 septembre 2006, vol. 537, fol. 86, case 9. – Reçu 3.805,10 euros.

Le Receveur ff. (signé): Hirtt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 septembre 2006.

J. Seckler.

(107014.3/231/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

S-M-H-, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7431 Oberglabach, 12, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 75.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Diekirch, le 4 octobre 2006, réf. DSO-BV00023, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(107647.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

DynaWachs AG, HOLDINGGESELLSCHAFT, Société Anonyme Holding(en liquidation).

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 21.342.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

R. Lutgen

Domiciliataire

(107915.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

AIRCRAFT-SERVICE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.

H. R. Luxemburg B 98.872.

Im Jahre zweitausendsechs, den neunzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz in Niederanven,

Sind erschienen:

1. Herr Peter Rudolf Schmitz, Metallflugzeugbauer, geboren in Trier (Deutschland), am 11. Januar 1955, wohnhaft in D-54329 Konz-Roscheid, Mirabellenweg 18 A (Deutschland);

2. Herr Stefan Wilhelm Schier, Prüfer von Luftfahrtgeräten, geboren in Alf (Deutschland), am 10. Januar 1964, wohnhaft in D-56869 Mastershausen, Im Baspelt 1 (Deutschland), hier vertreten durch den unter 1. vorgeannten Herrn Peter Schmitz auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche, nachdem sie durch die Komparenten und den unterzeichnenden Notar ne varietur unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt um mir ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchen, Folgendes zu beurkunden:

Die Herren Peter Schmitz und Stefan Schier, vorbenannt, sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AIRCRAFT-SERVICE, S.à r.l., mit Sitz in L-1110 Luxembourg-Findel Parking de l'Aviation Générale Nationale, eingetragen im Handelsregister zu Luxembourg unter Sektion B und der Nummer 98.872, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 28. Januar 2004, veröffentlicht im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 304 vom 16. März 2004.

In ihrer Eigenschaft als einzige Gesellschafter erklären die unter 1. und 2. vorbezeichneten Erschienenen dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

- 1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-1110 Luxemburg-Findel Parking de l'Aviation Générale Nationale, nach L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activités Sydrall.
 - 2.- Abänderung von Artikel 2, Absatz 1, der Satzung.
- Gemäß der Tagesordnung hat der Komparent folgende Beschlüsse gefaßt.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-1110 Luxemburg-Findel Parking de l'Aviation Générale Nationale, nach L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activités Sydrall, zu verlegen.

Zweiter und letzter Beschluss

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 2, Absatz 1, der Satzung wie folgt umzuändern:

«**Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Schuttrange.»

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf achthundert euro (EUR 800,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Munsbach, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Komparenten, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. R. Schmitz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, vol. 155S, fol. 49, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 4. Oktober 2006.

P. Bettingen.

(108187.3/202/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

AIRCRAFT-SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 98.872.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 octobre 2006.

P. Bettingen.

(108188.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

DynaWachs AG, HOLDINGGESELLSCHAFT, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 21.342.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05828, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

R. Lutgen

Domiciliataire

(107916.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

DynaWachs AG, HOLDINGGESELLSCHAFT, Société Anonyme Holding(en liquidation).

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 21.342.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05827, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

R. Lutgen

Domiciliataire

(107917.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

S-M-H-, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7431 Oberglabach, 12, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 75.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Diekirch, le 4 octobre 2006, réf. DSO-BV00022, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(107650.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

S-M-H-, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7431 Oberglabach, 12, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 75.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Diekirch, le 4 octobre 2006, réf. DSO-BV00021, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(107651.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

S-M-H-, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7431 Oberglabach, 12, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 75.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Diekirch, le 4 octobre 2006, réf. DSO-BV00020, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(107652.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

TECHNOLOGY 22 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 119.944.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirty-first of August.

Before Us Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Remich.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in the British Virging Islands, under the denomination of TECHNOLOGY 22 S.A., and having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, incorporated under the laws of the British Virgin Islands by Memorandum and the Articles of Association dated May 21st, 2002.

The meeting is presided by Mrs Nathalie Mager, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Serge Marion, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Pier Luigi Tomassi, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the steering board that the fifty (50) outstanding shares with a par value of one thousand dollars of the United States of America (1,000.- USD) each, representing all of the shares issued in the capital of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed ne varietur by the proxyholder of the shareholders represented and the members of the steering board, shall remain attached to the present deed, together with the proxy to be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. To adopt the Euro as accounting and reference currency of TECHNOLOGY 22 S.A., and to convert the corporate capital from USD to Euro, at the value of one euro (1.- EUR) = one dollar of the United States of America and two eight two zero five one cents (1.282051 USD), so that the corporate capital is fixed at thirty-nine thousand euro (39,000.- EUR), divided into fifty (50) shares with a par value of seven hundred and eighty euro (780.- EUR) each;

2.- Total restating of the Articles of Association of the Company for the purpose of its transfer and continuation in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of TECHNOLOGY 22 S.A. and under the form of a «société anonyme»;

3.- Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, by separate polls and without abstentions, the following resolutions by unanimous votes:

First resolution

The General Meeting of shareholders decides to adopt the Euro as accounting and reference currency of TECHNOLOGY 22 S.A., and to convert the corporate capital from USD to Euro, at the value of one euro (1.- EUR) = one dollar of the United States of America and two eight two zero five one cents (1.282051 USD) as of the change rate of August 2006, so that the corporate capital is fixed at thirty-nine thousand euro (39,000.- EUR), divided into fifty shares (50) with a par value of seven hundred and eighty euro (780.- EUR) each.

Second resolution

The General Meeting resolves to adopt for the Company the form of a «société anonyme», in compliance with the provisions of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, under the name of TECHNOLOGY 22 S.A., and to adopt the Articles of Association of the Company, which after total restating, in order to conform them to the Luxembourg law, will henceforth have the following wording:

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited liability company (société anonyme) in the form of a société anonyme, under the name of TECHNOLOGY 22 S.A. (the Company).

The Company is established for an undetermined period.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may carry out its object directly or indirectly for itself or for the account of third parties, alone or in association, by making any operation which it deems useful for the attainment or development of its object or the object of corporations in which it has participations.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The subscribed capital is set at thirty-nine thousand euro (39,000.- EUR) consisting of fifty (50) shares with a par value of seven hundred and eighty euro (780.- EUR) each, entirely paid in.

The authorized capital is fixed at three hundred and ninety thousand euro (390,000.- EUR) consisting of five hundred (500) shares with a par value of seven hundred and eighty (780.- EUR) per share.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 6 hereof.

Furthermore the board of directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these Articles, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

Art. 4. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The Company will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 5. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 6. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Wednesday of May at 13.00 p.m. and for the first time in 2007.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg Official Gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders of the Company.

Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be appointed by the shareholders at the general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. They will remain in function until their successors have been appointed. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 8. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed by circulary means in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies (the «Companies Law 1915») and by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 10. The Company shall be bound in all matters towards third parties by the joint signature of at least two directors of the Company.

Art. 11. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on June 30th, 2006 and shall terminate on December 31st, 2006.

Art. 13. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 14. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 15. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law 1915.»

Valuation

For registration purposes in front of the Luxembourg registration authority, the value of the Company transferred is estimated at one thousand euro (1,000.- EUR).

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Remich, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente et un août.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie aux Iles Vierges Britanniques sous la dénomination de TECHNOLOGY 22 S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée sous le régime légal des Iles Vierges Britanniques par Memorandum et Statuts datés du 21 mai 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.000,- USD) chacune, représentant toutes les actions émises dans le capital de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, en l'absence de convocation préalable, toutes les personnes présentes ou représentées à l'assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant la signature ne varietur du mandataire des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec la procuration, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Adoption de l'Euro comme monnaie de référence et de comptabilité de TECHNOLOGY 22 S.A., et conversion du capital souscrit de USD en Euro, le taux de conversion étant de un euro (1,- EUR) = un dollar des Etats-Unis d'Amérique et deux huit deux zero cinq un cents (1,282051 USD), de sorte que le capital social est fixé à trente-neuf mille euros (39.000,- EUR), représenté par cinquante (50) d'actions d'une valeur nominale de sept cent quatre-vingt euros (780,- EUR) chacune.

2.- Refonte totale des statuts de la Société en vue de son transfert et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de TECHNOLOGY 22 S.A. et sous la forme d'une «société anonyme»;

3.- Divers.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris, après délibération, par votes séparés, chaque fois à l'unanimité des voix et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'adopter l'Euro comme monnaie de référence et de comptabilité de TECHNOLOGY 22 S.A., et de convertir le capital social de USD en Euro, le taux de conversion étant de un euro (1,- EUR) = un dollars des Etats-Unis d'Amérique et deux huit deux zero cinq un cents (1,282051 USD), taux de change d'août 2006, de sorte que le capital social est fixé à trente-neuf mille euros (39.000,- EUR), représenté par cinq cents actions d'une valeur nominale de sept cent quatre-vingt euros (780,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'adopter pour la Société la forme d'une «société anonyme», comme prévu par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sous la dénomination TECHNOLOGY 22 S.A., et d'adopter de nouveaux statuts de la Société, lesquels, après refonte totale, de manière à les rendre conformes à la loi luxembourgeoise, auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une Société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de TECHNOLOGY 22 S.A. (la Société).

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-neuf mille euros (39.000,- EUR) représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de sept cent quatre-vingt euros (780,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trois cent quatre-vingt-dix mille euros (390.000,- EUR) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de sept cent quatre-vingt euros (780,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents Statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à 13.00 heures et pour la première fois en l'an 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires de la Société.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ou que les Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 12. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de l'année suivante, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le 30 juin 2006 et se terminera le 31 décembre de l'an 2006.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915 et aux lois modificatives.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement par-devant l'administration luxembourgeoise en charge de l'enregistrement, la valeur de la Société transférée est évaluée à mille euros (1.000,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Mager, S. Marion, P. L. Tomassi, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 5 septembre 2006, vol. 470, fol. 87, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 octobre 2006.

M. Schaeffer.

(107984.5/5770/383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

I.C.M. CHANTAL MEIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 1, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 92.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 4 octobre 2006, réf. DSO-BV00026, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(107653.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

L.T.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R. C. Luxembourg B 48.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 4 octobre 2006, réf. DSO-BV00025, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(107654.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

103045

MICHEL PETIT ARCHITECTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1624 Luxembourg, 7, rue de Gibraltar.
R. C. Luxembourg B 108.370.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 4 octobre 2006, réf. DSO-BV00019, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(107656.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

AQUATRANS SHIPPING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6670 Merttert, 2C, rue Basse.
R. C. Luxembourg B 83.159.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 4 octobre 2006, réf. DSO-BV00018, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(107657.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

STATION DE SERVICE KIRPACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 16, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 19.611.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 4 octobre 2006, réf. DSO-BV00017, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(107658.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

MEGA-CAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 45.400.

—
Les documents de clôture de l'année 2005, enregistrés à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU04847, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, septembre 2006.

Pour MEGA-CAR S.A.

AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Signature

(107659.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

DynaWachs AG, HOLDINGGESELLSCHAFT, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 21.342.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

R. Lutgen

Domiciliataire

(107919.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

DynaWachs AG, HOLDINGGESELLSCHAFT, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 21.342.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03758, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

R. Lutgen

Domiciliaire

(107920.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

EVEN INVESTMENTS 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 119.276.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 11 septembre 2006

En date du 11 septembre, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de R.C.S. MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l. en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;

- De nommer les personnes suivantes en tant que gérants de classe A:

Monsieur Paul Best, né le 7 juin 1978 à Stockton on Tees en Angleterre, avec adresse professionnelle à Warburg Pincus International LLC, Almack House, 28 King Street, St. James's London SW1 6QW, Angleterre;

Madame Tara Kerley, née le 19 mars 1973 à New York aux Etats-Unis d'Amérique avec adresse professionnelle à Warburg Pincus LLC, 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique;

Madame Ute Bräuer, née le 1^{er} décembre 1956 à Oberhausen en Allemagne, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-2010, Luxembourg; et

- De nommer les personnes suivantes en tant que gérants de classe B:

Monsieur David Barker, né le 15 janvier 1968 à Carshalton en Angleterre, avec adresse professionnelle à Warwick Court Partnersoster Square, London EC4M 7AG, Angleterre;

Madame Amélie Brossier, née le 11 novembre 1976 à Clamart en France, avec adresse professionnelle au 4, Square Edouard VII, 75009 Paris, France; et

Madame Daniele Arendt-Michels, née le 9 janvier 1961 à Ettelbruck au Luxembourg, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

Monsieur Paul Best, gérant de classe A,

Madame Tara Kerley, gérant de classe A,

Madme Ute Bräuer, gérant de classe A,

Monsieur David Barker, gérant de classe B,

Madame Amélie Brossier, gérant de classe B, et

Madame Danièle Arendt-Michels, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

EVEN INVESTMENTS 2, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01056. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107227.3//39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

FREESTONE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 82.399.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(107345.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

CABLE & WIRELESS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 68.302.

In the year two thousand and six, on the nineteenth of September.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company CABLE & WIRELESS LUXEMBOURG S.A., with registered office in 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under the number B 68.302 (the «Company») incorporated by a deed of the notary Frank Baden on January 8, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 281 dated April 22, 1999.

The Articles of Association have been amended by a deed from the notary Frank Baden on October 13, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 255 dated April 10, 2001, and by a deed from the notary Frank Baden on March 30, 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 991 dated November 12, 2001 and by a deed from the notary Frank Baden on May 8, 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1083 dated November 29, 2001.

The meeting is opened at 5.30 p.m. with Maître Catherine Delsemme, lawyer residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints as secretary Mr Raymond Thill, private employee, residing professionally at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally at Luxembourg.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance sheet. The attendance sheet as well as the proxies, having been signed ne varietur by the proxyholders, by the members of the board of the meeting and the undersigned notary public, will remain attached to the present deed in order to be filed in the same time with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to act that:

- According to the attendance sheet, the members representing the full amount of the share capital are validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

- The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the date of the annual general meeting of shareholders of the Company from the second Tuesday in July to the last business day of September, and for the first time in two thousand six.

2. Amendment of the first paragraph of the Article 8 of the Articles of Association of the Company to reflect the above change.

3. Any other business.

The meeting of shareholders having approved the chairman's statements and considering itself as duly constituted and convened, have deliberated and, by separate and unanimous vote, have taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolve to change the date of the annual general meeting of shareholders of the Company from the second Tuesday in July to the last business day of September, and for the first time in two thousand six.

Second resolution

The general meeting resolve to amend the first paragraph of the Article 8 of the Articles of Association of the Company to reflect the above change so as to give it the following wording:

«The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last business day of September at 6.00 p.m.»

With no further items on the agenda and no one wishing to speak further, the meeting was closed at 5.45 p.m.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder and the members of the board of the meeting, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholders and to the members of the board of the meeting, the members of the board of the meeting signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'année deux mille six, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CABLE & WIRELESS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 68.302 (désigné ci-après par la «Société»), constituée suivant acte notarié reçu par Maître Frank Baden le 8 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et des associations numéro 281 du 22 avril 1999.

Les statuts ont été modifiés par un acte notarié reçu par Maître Frank Baden le 13 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et des associations, numéro 255 du 10 avril 2000, et par un acte notarié reçu par Maître Frank Baden le 30 mars 2001 publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et des associations, numéro 991 du 12 novembre 2001 et par un acte notarié reçu par Maître Frank Baden le 8 mai 2001 publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et des associations, numéro 1083 du 29 novembre 2001.

L'assemblée des actionnaires est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Maître Catherine Delsemme, avocat, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

Le Président nomme comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, employé privé, résidant professionnellement Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Après avoir été constitué le bureau de l'assemblée élabore la feuille de présence. La feuille de présence et les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires représentant les actionnaires, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le Président déclare et requiert le notaire acter ce qui suit:

- Selon la feuille de présence, les actionnaires représentant la totalité du capital social sont valablement représentés lors de l'assemblée. L'assemblée peut par conséquent valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour sans convocation préalable.

- L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

1. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du deuxième mardi du mois de juillet au dernier jour ouvrable du mois de septembre, et pour la première fois en l'an deux mille six.

2. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour refléter le changement ci-dessus.

3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et a adopté par vote unanime et séparé les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du deuxième mardi du mois de juillet au dernier jour ouvrable du mois de septembre, et pour la première fois en l'an deux mille six.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la société pour refléter le changement ci-dessus afin de lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jour ouvrable du mois de septembre à 18.00 heures.»

L'ordre du jour ayant été épuisé et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à 17.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur demande des mandataires représentant les actionnaires et des membres du bureau de l'assemblée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version en langue anglaise fera foi.

Après lecture du document aux mandataires représentant les actionnaires et aux membres du bureau de l'assemblée, les membres du bureau de l'assemblée ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Delsemme, R. Thill, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, vol. 155S, fol. 53, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

A. Schwachtgen.

(107628.2/230/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

CABLE & WIRELESS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 68.302.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1364 du 19 septembre 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(107630.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

G-CAP, GHELAMCO CAPITAL.

Siège de la société mère: B-8900 leper, 10, Zwaanhsstweg.
Adresse de la succursale: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 119.905.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 29 août 2006 et ont décidé à l'unanimité, sur proposition du commandité, que:

1. Il est implanté une succursale («la Succursale») au Luxembourg;
2. Le Nom de la Succursale est GHELAMCO CAPITAL, en abrégé G-CAP;
3. Le Siège de la Succursale est établi à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt;
4. L'objet de la Succursale concerne les activités suivantes:
 - procéder à des transactions de financement et de crédit, sous quelque forme que ce soit,
 - octroyer des prêts ou crédits à des professionnels pour des raisons professionnelles avec ou sans garantie personnelle ou factuelle,
 - constituer, participer et coopérer dans le capital social, la gestion de ces sociétés, y compris le financement et l'octroi de garanties au groupe auquel ces sociétés appartiennent;
5. Est désigné(e) comme gérant:
 - Madame Aurore Schricke,
 le représentant a le pouvoir de signer tous les documents et toute la correspondance, conclure des contrats et engager financièrement et contractuellement la succursale.
 - FINARIS S.A.,
 le représentant a le pouvoir de signer tous les documents et toute la correspondance, conclure des contrats et engager financièrement et contractuellement la succursale.
6. Est désignée comme représentant de la succursale:
 - FMP BVBA,
 le représentant a le pouvoir exclusif de représenter la succursale devant les tribunaux et est autorisé à signer des contrats de leasing, des contrats de travail et, par ailleurs, toutes les opérations contractuelles nécessaires à l'activité de la succursale.
7. Le Commandité de GHELAMCO GROUP CVA est:
 - OPUS TERRAE BVBA.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09101. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107717.3//37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

DynaWachs AG, HOLDINGGESELLSCHAFT, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 21.342.

Le bilan au 31 août 2006, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

R. Lutgen
Domiciliataire

(107922.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

JOLEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.807.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

(107357.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

LUX-RIKONA FOOD LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 100.260.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 4 août 2006, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, volume 29CS, folio 35, case 1, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi:

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de FORTIS INTER-TRUST S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2006.

Pour la société

J. Elvinger

Notaire

(108303.3/211/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

IMMOBILIERE BUILDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.484.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06757, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(107346.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

AMES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.243.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(107348.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

FINPIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 85.581.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social
à Luxembourg, le 29 septembre 2006*

1. La démission de Monsieur Angelo De Bernardi de son poste d'administrateur est acceptée.

2. Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Angelo De Bernardi démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

FINPIE S.A.

V. Arno' / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00576. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107447.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

JYROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 76, rue du X Octobre.
R. C. Luxembourg B 53.166.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(107350.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

KENZIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.258.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06753, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(107351.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

VILMOB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.544.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06752, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(107353.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

ZAMO II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.646.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06751, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(107354.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

ACTION OIL LUXEMBOURG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 21.093.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 septembre 2006 que:

- Sont réélus aux postes d'administrateur, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011:

Madame M.P. Van Waelem, demeurant professionnellement au 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg,

Madame M.J. Renders, demeurant professionnellement au 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg,

MAINFORD INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Samuel Lewis Avenue, Hong Kong Bank B., Panama;

- Est réélu au poste de commissaire aux comptes, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011:

EWA REVISION S.A., avec siège social au 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01036. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107500.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

ZAMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.576.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06749, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(107355.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

DIMALEO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.062.

Le bilan modifié au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00600, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

(107359.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

EQT MEZZANINE SSP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 109.650.

In the year two thousand and six, on the nineteenth day of September.

Before Us, Maître André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EQT MEZZANINE LIMITED, a limited liability company organised under the laws of the Bailiwick of Guernsey, with registered office at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, Channel Islands and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 40622,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Guernsey on September 15, 2006.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of EQT MEZZANINE SSP, S.à r.l. (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109.650, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, of July 1, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1300 of November 30, 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended by a deed of the undersigned notary dated June 22, 2006, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of thirty-six thousand two hundred Euro (EUR 36,200.-) so as to raise it from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to forty-eight thousand seven hundred Euro (EUR 48,700.-) by the issue of three hundred and sixty-two (362) new shares, having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The appearing party, represented as stated above, declares to subscribe to all the three hundred and sixty-two (362) newly issued shares and to have them fully paid up by a contribution in cash amounting to thirty-six thousand two hundred Euro (EUR 36,200.-).

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the article 7 of the Articles of incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

«**Art. 7.** The Company's share capital is set at forty-eight thousand seven hundred Euro (EUR 48,700.-) represented by four hundred and eighty-seven (487) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EQT MEZZANINE LIMITED, une société établie sous les lois de Guernesey, ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernesey GY1 6HJ, Iles Anglo-Normandes, et enregistrée au Registrar of Companies de Guernesey sous le numéro 40622,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernesey le 15 septembre 2006.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de EQT MEZZANINE SSP, S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre des Sociétés et Associations sous le numéro B 109.650, constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1300 du 30 novembre 2005.

Les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 22 juin 2006, non encore publié au Mémorial C.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-six mille deux cent euros (EUR 36.200,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à quarante-huit mille sept cent euros (EUR 48.700,-) par l'émission de trois cent soixante-deux (362) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

La comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, déclare souscrire la totalité des trois cent soixante-deux (362) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en espèces de trente-six mille deux cent euros (EUR 36.200,-).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 7 des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le capital émis de la Société est fixé à quarante-huit mille sept cent euros (EUR 48.700,-) divisé en quatre cent quatre-vingt-sept (487) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, vol. 155S, fol. 53, case 6. – Reçu 362 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

A. Schwachtgen.

(107625.3/230/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

**EQT MEZZANINE SSP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EQT III CH II, S.à r.l.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 109.650.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1367 du 19 septembre 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(107626.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

103054

MAS LUC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 71.574.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00649, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(107376.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

MAS LUC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 71.574.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(107377.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

MAS LUC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 71.574.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00646, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(107378.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

JBMN, S.à r.l., JB MAC NORTANCE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 112.998.

—
Par décision du Gérant du 29 juin 2006, le siège social a été transféré au 11, avenue Guillaume, L-2016 Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Pour JBMN, S.à r.l., JB MAC NORTANCE, S.à r.l.

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Day-Royemans / Signature

Vice-President / -

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06790. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107446.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

MERLIN INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 87.402.

—
Le bilan et le comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00885, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour MERLIN INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

E. Magrini

Gérant

(108092.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

GS RÉ - SOCIETE DE REASSURANCE DU GROUPE GRAS SAVOYE, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 29.131.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11502, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Signature.

(107792.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

EuroCDP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 83.103.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

MERCURIA SERVICES

Signature

(108041.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

EuroCDP FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.
R. C. Luxembourg B 85.190.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

MERCURIA SERVICES

Signature

(108043.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

CODRALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 84.489.

Le bilan au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01243, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CODRALUX S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(108046.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

DECOR PEINTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 60, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 69.408.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BV02071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Président du Conseil d'Administration

(108110.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

103056

LUXUNION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 4.906.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Signature.

(107899.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

THE AIG AFRICAN INFRASTRUCTURE FUND HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 101.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00838, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(108040.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

CHAUFFAGE ENTRINGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5698 Welfrange, 9, route de Remich.
R. C. Luxembourg B 31.025.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2006, réf. LSO-BV02098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Signature.

(108100.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

UNICAPITAL & CO, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 99.613.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01454, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

UNICAPITAL & CO S.C.P.A.

V. Arno' / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

(107941.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.
